

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme la note de soutien extérieur '2' de la Banque de Tunisie et des Emirats

Fitch Ratings – Londres/Tunis/Paris – 02 mars 2010 : Fitch Ratings a confirmé la note de soutien extérieur '2' attribuée à la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE).

Le capital de la BTE est contrôlé à parts égales par l'Etat tunisien et l'Abu Dhabi Investment Authority ("ADIA") qui détiennent chacun 38,9% des actions et 50% des droits de votes. Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la banque et des témoignages de soutien de la part de l'Etat Tunisien dans le passé, Fitch considère qu'il existe une forte probabilité pour que l'Etat tunisien apporte son soutien à la BTE en cas de nécessité.

La note de soutien extérieur pourrait être modifiée en cas d'évolution notable du risque souverain tunisien, ce qui apparaît peu probable à court terme. Par ailleurs, cette note pourrait également être affectée par un éventuel changement majeur dans la structure de l'actionnariat (en 2006, l'Etat tunisien et l'ADIA, actionnaires majoritaires de la BTE, avaient validé la décision de céder leurs parts respectives dans le capital de la banque à des investisseurs privés mais la vente n'avait finalement pas eu lieu).

La BTE, créée en 1982, détient moins de 1% des dépôts du système bancaire tunisien.

Les critères applicables : 'Global Financial Institutions Rating Criteria', en date du 29 décembre 2009, sont disponibles sur le site de l'agence www.fitchratings.com

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.